

# Dossier de presse

Un label et des indicateurs internationaux pour l'épargne solidaire



Etude financée par la Commission européenne

---

*Dossier de presse : Un label et des indicateurs internationaux pour l'épargne solidaire –*



LE 07 DECEMBRE 2006

# Sommaire

1. OBJECTIFS DU PROJET « FINEUROSOL ».....	5
2. UN LABEL INTERNATIONAL POUR LES PRODUITS D'EPARGNE SOLIDAIRE .....	6
3. DES INDICATEURS INTERNATIONAUX POUR L'EPARGNE SOLIDAIRE .....	6
4. FINEUROSOL.ORG : LE SITE INTERNET.....	6
ANNEXE : LES PARTENAIRES .....	6



# 1. Objectifs du projet « Fineurosol »

La finance solidaire est un secteur en pleine croissance dans une dizaine de pays d'Europe. Les organismes de la finance solidaire affichent tous des taux de croissance annuelle de l'ordre de 20% et les citoyens sont toujours plus nombreux à rejoindre ce secteur. Néanmoins, s'il ne s'agit plus aujourd'hui d'un secteur confidentiel, la finance solidaire fait toujours face à un manque de visibilité aussi bien au niveau national dans les différents pays de l'Union européenne qu'au niveau international en tant que secteur. Pourtant des expériences sont menées avec succès dans certains pays mais l'échelle de leur champ d'action reste insuffisante.

Fortes de ce constat, plusieurs organisations ont décidé de réunir leurs forces pour établir :

- un label international des produits d'épargne solidaire qui permette de distinguer les produits d'épargne solidaire des produits d'épargne classique ;
- des indicateurs qui favorisent une meilleure connaissance du secteur de l'épargne solidaire à l'échelle internationale.

Ce double projet a été mené collégalement par **Finansol**, le **Réseau Financement Alternatif et FEBEA** qui ont développé des outils dans leur propre pays comme en France : le label Finansol, 1<sup>er</sup> label d'épargne solidaire, l'Observatoire des finances solidaires de Finansol permettant la publication annuelle du Baromètre des finances solidaires et en Belgique : une base de données mesurant le secteur au niveau national et permettant des publications annuelles. En 2005, ces 3 structures se sont associées pour proposer à la Commission européenne un projet visant à favoriser le développement de la finance solidaire à une échelle internationale.

D'autres institutions, qui financent l'économie sociale et solidaire, ont collaboré activement au projet et ont apporté leur expertise : **Banca Popolare Etica** (Italie), **Bank für Sozialwirtschaft** (Allemagne), **Colonya-Caixa Pollença** (Espagne), **CREDAL** (Belgique), **Crédit Coopératif** (France), **Merkur Bank** (Danemark), **Charity Bank** (Royaume-Uni) (Cf. présentations en annexe).

Plusieurs étapes ont été nécessaires avant la mise en place d'un label et d'indicateurs au niveau international :

- le recensement et l'étude des expériences dans les différents pays européens, qui a mené à un état des lieux de la finance solidaire dans 7 pays de l'Union européenne ;
- l'analyse des caractéristiques des produits d'épargne solidaire dans les pays examinés, susceptibles de permettre une convergence des critères et une procédure de labellisation des produits d'épargne solidaire ;
- la collecte des données disponibles sur chaque marché, permettant la mise en place d'indicateurs de l'épargne solidaire au niveau international.

Il s'agit de la première démarche de ce genre au niveau international.

## 2. Un label international pour les produits d'épargne solidaire

### Pourquoi un label international ?

Le marché de l'épargne solidaire se développe : l'encours des sommes placées croît chaque année et le nombre de produits solidaires augmente régulièrement.

En Europe, on trouve ce type de placement notamment en France, Belgique, Italie, Espagne, Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni, Danemark, Suède et Norvège.

Il importe de distinguer les produits d'épargne solidaire des produits d'épargne classique pour en assurer une meilleure visibilité et ainsi développer leur souscription. C'est pourquoi le programme « Fineurosol » a élaboré un label international des produits d'épargne solidaire.

Ce label a pour ambition de renforcer la lisibilité et la visibilité des produits d'épargne solidaire au niveau international et dans chaque pays en permettant à l'épargnant d'identifier rapidement les produits d'épargne solidaire parmi l'ensemble des produits d'épargne existants et donc de choisir en connaissance de cause.

Il vise également à accroître la crédibilité du secteur grâce à des critères communs qui distinguent les produits d'épargne solidaire des produits d'épargne classique et qui sont reconnus dans les pays européens.

### Comment le label a-t-il été créé ?

Le label Finansol, label d'épargne solidaire, existe déjà en France depuis 1997.

Fort de cette expérience, l'étude « Fineurosol » a tenu compte de la réalité européenne et des marchés qui s'internationalisent. Chacun des partenaires du projet a fait l'objet d'une étude approfondie et a partagé ses expériences. Les informations obtenues par ce biais, ont été complétées par une étude documentaire des principaux acteurs de la finance solidaire en Europe qui ne sont pas partenaires du projet « Fineurosol ».

Ainsi, « Fineurosol » a permis d'élaborer des critères communs pour distinguer les produits d'épargne solidaire, quel que soit leur pays d'origine. Ces critères ont pu être déterminés sur la base d'une définition claire et partagée au niveau international.

### Quelle définition pour le label international ?

Le label consacre toute forme d'épargne et d'investissement socialement responsables qui vise à favoriser la cohésion sociale par le financement, grâce à la solidarité, d'activités de l'économie sociale et ce, dans une transparence totale à l'égard des souscripteurs.

En ce sens, les produits d'épargne labellisés financent des projets et des entreprises qui présentent une valeur ajoutée pour l'homme, la culture et/ou l'environnement.

### Quels critères pour le label international ?

Sur cette base, les critères du label international des produits d'épargne solidaire ont été définis.

Le label international distinguera uniquement les produits d'épargne qui répondront à l'ensemble de ces critères et garantira donc de cette manière le sérieux et la solidarité des placements labellisés.

Pour obtenir le label, un produit financier doit impérativement respecter les six conditions suivantes :

- le produit financier doit être **un produit d'épargne, d'investissement ou de dépôt** : il s'agit donc notamment de comptes courants, comptes d'épargne, comptes à terme, fonds communs de placement et SICAV, produits d'assurance, parts sociales, actions et obligations ;
- il doit viser à **favoriser la cohésion sociale** par le financement de projets et d'entreprises dans les domaines de l'action sociale, du développement local des territoires marginalisés, de la défense des droits de l'homme, de la culture, de l'éducation, de l'environnement et/ou de la coopération Nord-Sud ;
- il doit prévoir **des mécanismes de solidarité sur le capital** (tout ou partie de l'épargne collectée doit financer des activités de l'économie sociale et solidaire) **et/ou sur les revenus** (le produit d'épargne, d'investissement ou de dépôt offre la possibilité de redistribuer tout ou partie des revenus de l'épargne sous forme de don à des activités de l'économie sociale et solidaire) ;
- il doit **s'inscrire dans une démarche socialement responsable** c'est-à-dire que l'épargne qui n'est pas directement utilisée pour le financement des activités de l'économie sociale et solidaire doit être placée en prenant en considération des préoccupations sociales, éthiques et environnementales ;
- la **gestion du placement doit être totalement transparente** à l'égard des souscripteurs ;
- le produit doit proposer des **conditions financières honnêtes** et non exagérées.

Le visuel du label sera affiché sur tous les documents relatifs aux produits labellisés, ce qui facilitera l'identification des produits d'épargne solidaire pour les épargnants soucieux de donner un sens à leur épargne. D'autre part, un site Internet de la finance solidaire européenne ([www.fineurosol.org](http://www.fineurosol.org)) recensera l'ensemble des produits d'épargne labellisés pays par pays (voir ci-dessous).

## Quelle est la procédure de labellisation ?

Un **Comité du Label**, international et indépendant, sera mis en place. Il sera composé d'un expert de la finance solidaire de chaque pays. Le Comité du Label sera compétent pour statuer sur les demandes de labellisation et pour confirmer, après contrôle, que les produits labellisés continuent à répondre à tous les critères exigés. Il pourra, si le besoin s'en fait ressentir, faire appel à un Comité Consultatif.

Ce **Comité Consultatif** sera composé d'organismes européens représentatifs des banques, des épargnants... Il sera compétent pour rendre un avis, à l'attention du Comité du Label, sur les procédures et les critères de labellisation.



### **3. Des indicateurs internationaux pour l'épargne solidaire**

#### **Pourquoi mettre en place des indicateurs internationaux ?**

Les indicateurs veulent être un instrument de mesure de l'épargne solidaire (sur la base de l'épargne labellisée) pour réaliser un bilan de ce secteur à un moment donné, permettre une comparaison dans l'espace (entre les marchés des différents pays) et dans le temps (évolution par rapport aux années antérieures), révéler les principales évolutions et les mettre en perspective.

Ces indicateurs permettront ainsi une meilleure connaissance du secteur.

#### **Comment les indicateurs ont-ils été établis?**

La Belgique et la France disposent chacune d'une association indépendante de promotion de la finance éthique et solidaire, qui a développé des indicateurs de la finance solidaire au niveau national. A l'analyse, il est apparu que les indicateurs des deux pays étaient assez similaires.

Pour les autres pays, les responsables du projet ont choisi d'analyser les indicateurs mis en place, en interne, par les acteurs financiers engagés dans la finance solidaire.

Par ailleurs, la Febea avait exprimé, au nom de ses membres, le besoin de collecter des données précises sur les produits d'épargne solidaire et leurs gestionnaires.

Enfin, pour que les indicateurs s'appuient sur des données fiables, analogues et cohérentes, il a été décidé d'établir les indicateurs uniquement sur la base des produits d'épargne labellisés.

#### **Quels sont les indicateurs internationaux mis en place ?**

Le programme Fineurosol a permis d'étudier les différents indicateurs existants au niveau international et d'établir une base de données commune pour consolider les données obtenues.

Afin d'être le plus opérationnel possible, les indicateurs retenus sont les suivants :

1. montant de l'encours de l'épargne solidaire collectée globale,
2. montant de l'encours de l'épargne solidaire collectée par type de produits,
3. montant de l'encours de l'épargne solidaire collectée par mécanisme de solidarité,
4. montant de l'encours des financements accordés grâce à l'épargne solidaire,
5. répartition des secteurs financés par la finance solidaire,
6. nombre de produits d'épargne solidaire,
7. nombre de souscriptions à l'épargne solidaire.

Une fois établis, ces indicateurs seront publiés et diffusés auprès du grand public et des professionnels.

## 4. fineurosol.org : le site Internet

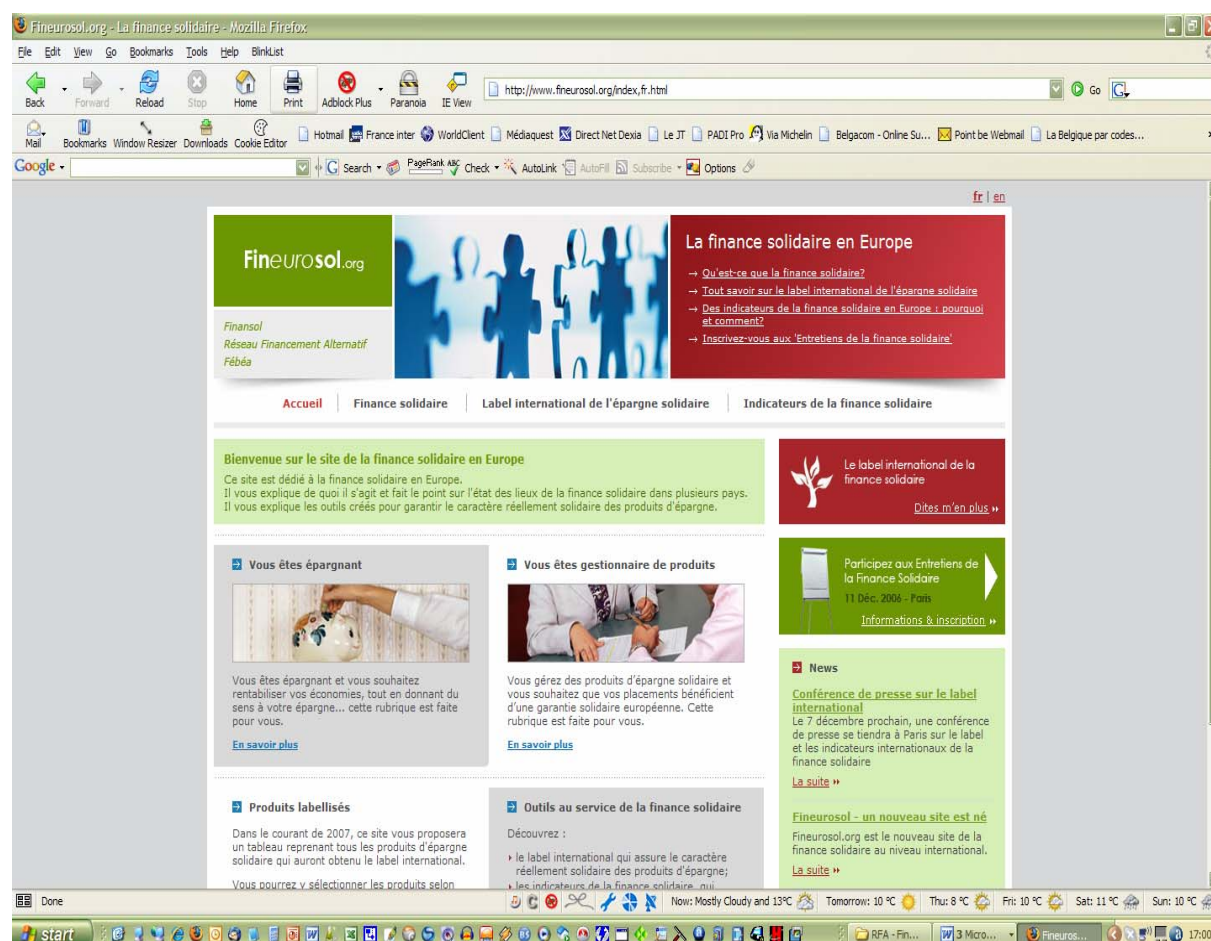
Un site Internet a été créé pour diffuser au maximum l'information relative à la finance solidaire au niveau international.

Actuellement, le site [www.fineurosol.org](http://www.fineurosol.org) définit le secteur et présente les outils mis sur pied par le projet.

Dès que les 3<sup>èmes</sup> Entretiens de la Finance Solidaire intitulés cette année « Lisibilité et crédibilité de la finance solidaire : enjeux européens » prévu le 11 décembre 2006 auront eu lieu, le site sera mis à jour avec toutes les informations qui pourront alors être divulguées au grand public : état des lieux de la finance solidaire dans les pays étudiés dans le cadre du projet, critères et procédure de labellisation, choix et élaboration des indicateurs de l'épargne solidaire au niveau international, etc.

A terme, le site présentera également un tableau reprenant tous les produits ayant obtenu le label. L'épargnant pourra alors s'informer au mieux des possibilités qui s'offrent à lui, en sélectionnant les produits par pays, par mécanisme solidaire, etc.

Enfin, dans un but pratique et de transparence, le site proposera tous les documents nécessaires aux gestionnaires de produits pour introduire une demande de labellisation, etc.



## Annexe : Les partenaires

### FINANSOL (FR)



Fondée en 1995 par des institutions financières solidaires et des établissements financiers engagés dans une démarche de solidarité, sous l'égide de la Fondation Charles Léopold

Mayer pour le Progrès de l'Homme, l'association Finansol est la seule organisation française fédérant l'ensemble des acteurs des finances solidaires.

Elle a créé le label Finansol, 1<sup>er</sup> label d'épargne solidaire, dès 1997. De part sa structure fédératrice, elle a également développé un Observatoire des finances solidaires permettant de mesurer chaque année, des indicateurs communs et de les publier annuellement, dans le cadre du Baromètre des finances solidaires. Finansol a pour mission de :

- FEDERER les acteurs français des finances solidaires afin de mettre en commun les énergies et projets pour mieux grandir.
- STIMULER des réflexions communes, une reconnaissance du secteur, des échanges de savoir-faire entre les acteurs des finances solidaires au niveau territorial, national et européen.
- INFORMER et former les particuliers et les institutions concernés au fonctionnement et à l'offre d'épargne solidaire.
- ASSURER la transparence de ces circuits en clarifiant ses tenants et aboutissants et en mettant en évidence la traçabilité de l'épargne solidaire.

### RESEAU FINANCEMENT ALTERNATIF (BE)



Concilier argent, éthique et solidarité

Le RESEAU FINANCEMENT ALTERNATIF se veut le promoteur de l'éthique et de la solidarité dans les rapports à l'argent afin de contribuer à une société plus juste et plus humaine.

Il s'attache à sensibiliser à l'utilisation responsable de l'argent.

Il réfléchit, dialogue, collabore avec les différents acteurs des mondes associatif, universitaire, politique et financier, au développement de la finance éthique & solidaire.

Il finance, grâce aux produits financiers solidaires des associations, des projets sociaux et environnementaux.

Le RESEAU FINANCEMENT ALTERNATIF concilie donc argent, éthique et solidarité.

### FEBEA (Union européenne)



Créée en 2001, la Fédération Européenne des Banques Ethiques et Alternatives est une association de droit belge installée à Bruxelles. Ouverte aussi bien aux pays membres de l'Union Européenne qu'aux pays de la zone du libre échange économique, elle réunit 24 institutions financières

issues de 12 pays différents, qui ont pour point commun de financer l'économie sociale et solidaire.

Les entrepreneurs de l'économie solidaire, qu'ils soient chômeurs de longue durée créant leur entreprise, agriculteurs se lançant dans le bio, ou encore dirigeants d'entreprises d'insertion, ont pour point commun d'avoir souvent des difficultés à trouver des financements auprès du système bancaire traditionnel. C'est à ces entrepreneurs responsables que les membres de la FEBEA apportent leurs compétences et leurs financements.

## BANCA POPOLARE ETICA (IT)



Banca Etica est une banque conçue comme le point de rencontre entre épargnants, qui partagent l'exigence d'une gestion plus responsable et transparente de leur argent, et initiatives socio-économiques s'inspirant des principes d'un modèle de développement humain et

social soutenable. Banca Etica affecte ses crédits aux organisations actives dans les domaines de l'environnement, des services sanitaires et sociaux, de la coopération internationale et de la promotion humaine et culturelle.

## BANK FÜR SOZIALWIRTSCHAFT (DE)



Fondée en 1923, la Bank für Sozialwirtschaft est une banque spécialisée dans les secteurs social et de la santé. En tant que banque à vocation générale, elle propose des prêts et crédits, des placements et des

services de paiement, en particulier pour les institutions et organismes de l'économie sociale. En outre, la BFS s'est assignée une mission de conseil sur toutes les questions bancaires et/ou relatives à la gestion d'entreprise et le financement en portant une attention toute particulière à la dimension européenne.

La Bank für Sozialwirtschaft est une société par actions. Ses principaux actionnaires sont les six grandes associations indépendantes de bienfaisance d'Allemagne : L'Association fédérale d'assistance ouvrière, la Croix-Rouge allemande, l'Association Caritas Allemagne, l'Œuvre diaconale de l'Église évangélique allemande, l'Association paritaire allemande d'assistance et l'Office central israélien d'assistance.

## COLONYA, CAIXA POLLENÇA (ES)



La Colonya, Caixa Pollença, est une caisse d'épargne fondée en 1880 par Guillen Cifre de Colonya. Avocat et pédagogue, il développa de nombreux projets destinés à moderniser sa ville, Pollença, tant d'un point de vue social que culturel. Il créa ainsi l'Institut d'Education Libre, qui prônait des valeurs très modernes, comme l'enseignement mixte et la laïcité. C'est dans cet esprit d'ouverture, et pour

lutter contre les pratiques d'usure que la Caixa Pollença fut ouverte.

Aujourd'hui, Colonya, Caixa pollença dispose de 15 sites sur l'ensemble des Iles Baléares, et continue de promouvoir le développement social et culturel de la région, à travers ses activités financières et sa « Fondation Guillem Cifre de Colonya » .

## CREDAL (BE)



Crédal est une coopérative de crédit social en Belgique francophone. Créée en 1985, elle offre une épargne transparente qui permet de financer des projets qui luttent contre l'exclusion sociale.

Crédal compte plus de 700 coopérateurs, pour plus de € 7.000.000 collectés. Crédal offre principalement du crédit à des entités à finalité sociale, ainsi que du capital-risque.

Crédal -MC2 offre des micro-crédits (max. € 10.000) à des personnes qui veulent créer ou développer leur propre emploi et qui ne peuvent obtenir de crédit bancaire classique.

## CREDIT COOPERATIF (FR)



Créé au XIXe siècle, le Crédit Coopératif accompagne les entrepreneurs et organisations de l'économie sociale: associations, coopératives, mutuelles, syndicats, comités d'entreprises, organismes de logement social, PME-PMI. Partenaire bancaire de nombreux organismes à but non lucratif, oeuvrant notamment pour l'insertion des personnes exclues (handicap physique, mental, social ...) par des établissements ou services spécialisés, il est un pionnier de la finance solidaire, et propose la plus large gamme existante de placements et produits bancaires éthiques et de partage. Le Crédit Coopératif est une des maisons mères du Groupe Banque Populaire, au sein duquel lui revient la mission d'être le pôle d'excellence en matière d'économie sociale et solidaire.

## MERKUR (DK)



La banque coopérative Merkur a été fondée en 1982 dans l'objectif de réaliser un impact durable sur la société. Elle réalise cet objectif en utilisant l'argent et la finance comme outils.

Les activités bancaires de Merkur sont adaptées pour réaliser les buts suivants :

- . offrir les meilleures conditions aux particuliers afin qu'ils puissent développer leurs talents.
- . réaliser des conditions de travail et de vie honnêtes pour tous les citoyens
- . soutenir et promouvoir la production et la consommation durable

Merkur banque finance un grand nombre de projets et initiatives dans le secteur de l'environnement, la cohésion sociale et dans le secteur culturel. Merkur offre à ses clients un service bancaire complet, y compris du web banking et les cartes de crédits.

## CHARITY BANK (UK)



Charity Bank fut établie en 2002, à la suite du succès d'une expérience pilote de fonds de crédit. Charity Bank est une organisation caritative agréée, et une banque entièrement soumise aux régulations bancaires. Elle propose d'utiliser les liquidités des particuliers et des entreprises pour les prêter à des œuvres de bienfaisance et à des entreprises sociales. A travers son activité, Charity Bank cherche à faire changer les comportements et à développer le marché de la finance solidaire, qui se situerait entre les subventions et la finance traditionnelle. Elle est la première banque à avoir reçu l'agrément du gouvernement britannique dans le cadre du « community investment tax relief », un système de déduction fiscale pour les investissements réalisés auprès des communautés défavorisées par des intermédiaires financiers agréés issus de ces communautés.

L'attention de Charity Bank s'est jusqu'à présent portée sur le Royaume-Uni, mais elle cherche à construire un réseau international d'intermédiaires de confiance dans l'investissement social partageant les mêmes valeurs.